



AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, MARDI 9 MARS 2021, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-102

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-102

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 9 février 2021, le Conseil municipal a adopté le **projet de règlement n° 860-102** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-102 contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre cet article à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire, soit l'article 1. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

1. Modifiant la grille des usages et normes de la zone résidentielle H105 afin d'y inclure le groupe d'usages H-4.

La zone concernée :

Disposition 1

H105 : Les propriétés à l'ouest de la montée Gagnon, du 530 à 534, Séraphin-Bouc, de 6030 à 6240, montée Gagnon et le 199, rang Lepage, ainsi que les lots 2 080 567 et 4 889 702;

Une séance de consultation écrite aura lieu à compter du 22 février 2021 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au greffe@villesadp.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 9 mars 2021 à 16 h 45. Prenez avis que le projet de règlement n° 860-102 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/> à compter du 22 février 2021.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 22 février 2021.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière